

dans sa chambre, dans le but de l'intimider au point où il a dû renoncer à toutes ses activités et entrer dans un mouvement clandestin.

Je sais que des Canadiens d'origine japonaise ont été trouvés coupables d'espionnage à cause de leurs caractéristiques raciales. Ils demeurent encore dans ma circonscription, celle de Vancouver-Est. On s'est méfié particulièrement des activistes. Je songe surtout à Kay MacPherson de Toronto qui a joué un rôle de premier plan au sein du Nouveau parti démocratique; elle est également pacifiste et œuvre très activement au Comité national d'action sur la situation de la femme. La soupçonnera-t-on au Canada comme on l'a fait quand elle a voulu se rendre aux États-Unis pour participer à une manifestation en faveur de la paix à Washington? Serons-nous témoins d'un mccarthisme de ce genre au Canada? Les groupes ouvriers seront soupçonnés, particulièrement s'ils protestent contre les gouvernements étrangers de droite. Celui qui participe à une grève sauvage et refuse de manipuler les importations en provenance d'Afrique du Sud est-il vraiment une menace pour le Canada? Se méfiera-t-on de lui?

● (1520)

Monsieur le Président, je voudrais profiter du temps qu'il me reste pour vous parler d'un employé du cabinet du premier ministre qui a déjà attiré l'attention des services secrets canadiens. Un article publié dans le *Citizen* d'Ottawa le 17 février affirme que David Crenna, ancien employé de la SCHL, a été engagé au cabinet du premier ministre après les élections de 1980. Il était des 21 fonctionnaires figurant sur la liste de l'OEP remise au cabinet en juin 1971. OPE signifie opposition extra-parlementaire. Le service de presse du cabinet du premier ministre a confirmé que M. Crenna, qui est conseiller en politique sociale, figurait sur la liste. Dernièrement, son nom est revenu souvent dans la presse parce qu'il aurait été envoyé à Washington pour scruter le passé du chef de l'opposition officielle. La Commission des valeurs mobilières ne lui a fourni semble-t-il que des prospectus et des données sur les traitements, autant de renseignements que nous connaissions déjà. L'article dit ceci:

En 1971, le vent soufflait d'un autre côté. Les analystes du service secret avaient conclu que ce diplômé du London School of Economics faisait partie de quelques cercles subversifs au sein de l'administration publique canadienne.

Voici des passages de la lettre que le ministre responsable de l'enquête, M. Goyer, a écrite le 15 juin 1971:

Dernièrement, le service de sécurité m'a remis un rapport renfermant des données sur l'opposition extra-parlementaire... telle que définie par les artisans de la Nouvelle gauche au Canada.

Cette horrible Nouvelle gauche, monsieur le Président. La lettre continue:

Le rapport me signale également l'activité de certaines personnes et de quelques groupes, dont certains employés de l'administration fédérale, qui appuient le concept et dont l'objectif serait de détruire la structure politico-sociale du Canada.

Dans l'esprit de la Nouvelle gauche, le concept en question ne s'entend pas de l'activité légitime des groupes de pression, mais plutôt de la création d'institutions parallèles...

Imaginez, monsieur le Président! Un activiste aujourd'hui employé au cabinet du premier ministre s'est fait l'apôtre d'une contre-culture au Canada. La lettre poursuit encore:

Par la mise en place de telles institutions, la Nouvelle gauche essaie d'organiser et de radicaliser les classes marginales de la société pour en faire une force révolutionnaire capable de renverser le système socio-politique...

Service du renseignement de sécurité

Il s'est peut-être même opposé aux libéraux, à cette époque, qui sait. Je vous ai cité cet exemple pour vous montrer combien il est facile pour les détenteurs du pouvoir de s'attaquer à la liberté des individus. Assurément, le nouveau service, loin de régler le problème, accentue plutôt la menace.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je représente l'une de ces circonscriptions dont il est difficile de se rappeler. Beaucoup de gens sont perplexes; ignorant où se situe exactement ma circonscription, ils se demandent si je représente la totalité de la province ou une partie seulement. Je me plais à dire que je représente un secteur situé entre Toronto et l'endroit par où le NDP se glisse pour entrer au Parlement. Mes électeurs sont très fiers de moi, car je les défends contre les socialistes qui siègent à ma gauche.

J'ai été outré cet après-midi par la manœuvre du whip adjoint, que j'avais toujours considéré comme un gentilhomme. Je ne crois pas que cette idée soit de lui. Je crois plutôt que le coupable est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans), car cet homme est malveillant, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Fennell: Cet homme est méchant. Il détruit la réputation de la Chambre des communes. Le public qui était dans les tribunes aujourd'hui a assisté aux basses manœuvres par lesquelles nos vis-à-vis tentent de faire avaler des couleuvres aux Canadiens. Je ne crois pas que le solliciteur général (M. Kaplan) soit aussi coupable que le secrétaire parlementaire. Quoi qu'il en soit, je suis ravi d'avoir l'occasion de me prononcer sur le bill, car, à mon avis, il est presque totalement inacceptable. Je crois sincèrement que le solliciteur général ne comprend pas le projet de loi.

M. Kaplan: Vous plaisantez.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que les téléspectateurs auront compris que lorsque le député m'a accusé d'être méchant c'était en badinant, mais cela ne sera sûrement pas aussi évident au hansard. Je me demande s'il n'aurait pas l'obligeance de le préciser car je sais qu'il l'a dit pour plaisanter.

M. Dick: Voilà un point de débat bien légitime.

Le président suppléant (M. Herbert): Il me faudrait vérifier la transcription pour voir si un rappel au Règlement s'impose vraiment, mais peut-être le député peut-il revenir sur ce qu'il a dit.

M. Fennell: Je n'ai pas le *Thesaurus* de Roget sous les yeux, mais si je pouvais le consulter je qualifierais le député de malicieux.

M. Evans: Je n'y trouverai rien à redire.

M. Fennell: Je vais donc retirer le terme «méchant». Il comprend cependant ce que je voulais dire.

Comme je le disais, avant d'être si brutalement interrompu par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, je ne crois pas que le solliciteur général comprenne réellement le projet de loi. Citant le ministre de la Justice de France, le procureur général de l'Ontario a déclaré, dans un discours, que la liberté ne saurait survivre lorsqu'on prend des mesures pour en limiter l'expression. C'est bien de cela qu'il s'agit, monsieur le Président. Nous parlons de la crainte que cette mesure inspire aux Canadiens qui ne veulent pas perdre leur liberté.